



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Accompagnement « qualité de la formation » par la voie de l'apprentissage en CFA EPLE

Liste de thématiques et d'actions pouvant être accompagnées voire soutenues par le Service Académique de l'Apprentissage- DAET

ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Compte tenu des thématiques retenues, aucun calendrier de dépôt de demande n'est défini, le CFA pourra transmettre ces demandes **en complétant le document en lien** à tout moment de l'année au SAA en joignant précisément l'ensemble des pièces demandées. Les actions retenues pourront faire l'objet d'un financement partiel ou total via un conventionnement par le GIP. Bien entendu le CFA proposera un budget prévisionnel réaliste.

1. Formation continue des personnels hors PAF

Compléter le document :

- 1.1 Formation à destination des enseignants (DG-DP) souhaitant s'inscrire à une formation spécifique en relation avec leur domaine d'activité, dans un souci de développement qualitatif de la formation qu'ils dispensent.
- 1.2 Formation d'enseignants DG/DP intervenant en BTS sur une problématique bien déterminée et dont le PAF n'est pas en mesure d'apporter une réponse.
- 1.3 Actions de recherches ou d'expérimentations dans le cadre du développement du numérique dans l'enseignement ou la remédiation (hors financement d'équipements).
- 1.4 Formation des personnels d'encadrement des CFA dans le cadre des ressources humaines, ...
- 1.5 Formations internes sur site dont le CFA est en mesure d'identifier un formateur intervenant dans le cadre :
 - Du développement du numérique dans l'enseignement
 - Du développement de la qualité de la formation
 - De la mise en œuvre de spécificités liées à la formation par la voie de l'apprentissage
 - De thématiques autour du suivi des apprentis
 - De la sécurisation des parcoursDans le cadre de formations de formateurs (seul pourra être pris en charge le formateur intervenant)

2. Positionnement et actions de remédiations

2.1 Actions spécifiques de remédiation tenant impérativement compte des résultats aux examens, ces actions feront l'objet d'une analyse et d'un constat préalables, elles seront limitées dans le temps, non reconductibles et feront l'objet d'une évaluation en N+1.

2.2 Actions de recherches ou d'expérimentations dans le cadre du positionnement des apprentis à l'entrée en formation et en matière de remédiation par la mise en œuvre de techniques innovantes.

3. Sécurisation des parcours

3.1 Actions permettant de lutter contre les ruptures de contrat autres que les actions existantes dans un cadre correctif, une réflexion sur des actions préventives à mener tant en direction des apprentis que des maîtres d'apprentissage est possible.

3.2 Actions particulière de sécurisation des parcours en direction des STS

4. Innovations pédagogiques

4.1 Courtes périodes de formations externalisées, sur un chantier, un lieu particulier, un plateau technique,...en relation avec la formation engagée afin de compléter la formation des apprentis et d'exploiter des pédagogies motivantes et innovantes.

4.2 Mise en place de groupes de recherches de développement ou d'expérimentations d'innovations pédagogiques tenant compte des paramètres de l'alternance (DG/DP) – développer les notions transversales et l'élaboration de réelles stratégies de formation communes aux matières générales et professionnelles.

4.3 Réflexion et production d'outils de suivi des apprentis en entreprise qui tiennent compte de la notion d'auto-positionnement des apprentis, qui soient accessibles via le net et qui permettent une réelle exploitation de la liaison CFA-Entreprise.

4.4 Toute innovation pédagogique permettant le développement du numérique et des nouveaux modes de formation.

5. Mixage des publics

5.1 Actions contribuant au développement du mixage des publics, actions spécifiques de formation.

...